



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 2 janvier 2019

DENGUE A LA RÉUNION : Vigilance pendant les vacances scolaires

L'épidémie de dengue en cours se poursuit : **6 739 cas de dengue ont ainsi été confirmés depuis le 1^{er} janvier 2018**. Durant cette période de vacances scolaires où les déplacements sur l'île sont plus importants, la préfecture de La Réunion et l'ARS Océan Indien rappellent à la population l'importance d'utiliser des répulsifs cutanés dans les zones où circule la dengue, principalement dans l'Ouest et le Sud de l'île. En effet, le recours à ces produits reste le moyen le plus efficace pour se protéger et protéger son entourage contre la dengue.

Les répulsifs, un moyen incontournable pour lutter contre la dengue

Les vacances scolaires favorisent les déplacements sur l'île ; le risque de dispersion du virus de la dengue est donc plus important. C'est pourquoi les autorités sanitaires appellent la population à être encore plus vigilante durant cette période en utilisant des répulsifs cutanés, particulièrement lors des déplacements dans les zones de circulation de la dengue :

- => **Dans le sud** : Les Avirons, Saint-Louis, La Rivière Saint-Louis, Ravine des Cabris
- => **Dans l'ouest** : Saint Paul - Bois de Nèfles, La Saline-Saint Gilles les bains, Saint-Leu, La Possession, Etang-Salé

Les répulsifs cutanés sont composés d'une substance active qui éloigne les insectes sans les tuer et sont à appliquer sur toutes les parties du corps non couvertes.

- Appliquer **le matin et le soir** (périodes d'activité maximum des moustiques)
- Durée de la protection : **de 4 à 8 heures** selon la nature et la concentration de la substance active ainsi que des conditions d'utilisation (température et humidité ambiantes...)
- **Ne pas appliquer sur les muqueuses** ou sur des lésions cutanées

L'ARS OI a publié des recommandations pour l'utilisation des répulsifs sur son site internet :
<https://www.ocean.indien.ars.sante.fr>

Pour plus de précisions, n'hésitez pas également à **consulter votre pharmacien**

Rappel des recommandations à la population

Lutter contre les moustiques, c'est également :

- **Éliminer** les lieux où les larves se développent et **vider** tout ce qui peut contenir de l'eau
- **Consulter** immédiatement un médecin, en cas de forte fièvre, douleurs articulaires, maux de tête, grande fatigue.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Situation épidémiologique au 2 janvier 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Du 17 au 23 décembre, **17 cas de dengue** ont été confirmés :

Les cas diagnostiqués sont répartis dans les zones suivantes :

=> **Dans le sud** : Les Aviron (4), Saint-Louis (1 cas), La Rivière Saint-Louis (5 cas), Ravine des Cabris (1 cas)

=> **Dans l'ouest** : Saint Paul - Bois de Nèfles (2 cas), La Saline-Saint Gilles les bains (1 cas), Saint-Leu (1 cas), La Possession (1 cas), Etang-Salé (1 cas)

Au total depuis le début de l'année 2018, on enregistre :

- **150 hospitalisations** pour dengue,
- **470 passages aux urgences**,
- **6 décès** dont 3 ont été considérés, après investigations, comme directement liés à la dengue.



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974